ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Societe de banque occidentale

Question écrite n° 8453

Texte de la question

M Jean-Paul Planchou attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la situation financiere de la Societe de banque occidentale (SDBO), filiale a 100 p 100 du Credit lyonnais : en effet, alors que la plupart des banques francaises affichent d'excellents resultats pour les deux dernieres annees ecoulees, cette banque annonce un produit net bancaire en recul de 23,2 p 100. Par ailleurs, comme les representants du personnel n'ont pu obtenir de reponses precises sur les participations et filiales de la SDBO, il souhaiterait que vous lui indiquiez leur nombre et leur nom, le nom des dirigeants, leur entite juridique, la part detenue (par rapport au capital) par la SDBO, leur activite.

Texte de la réponse

Reponse. - La Societe de banque occidentale (SDBO) a realise de bons resultats en 1986 et 1987 : le benefice net de l'exercice 1987 s'est eleve a 67,7 millions de francs, progressant ainsi de 75,4 p 100 en deux ans (il avait atteint 38,6 millions de francs en 1985 et 63,5 millions de francs en 1986). Cependant, le produit net bancaire et surtout le revenu brut d'exploitation (avant amortissements et provisions) ont decline sensiblement d'une annee sur l'autre (respectivement de 23 p 100 et de 49 p 100). Toutefois l'analyse des resultats comptables de l'annee 1987 fournit une vision deformee des performances de la SDBO C'est pourquoi, pour mieux cerner les evolutions financieres, le rapport de gestion du conseil d'administration de la SDBO a procede a un certain nombre de reclassements. Il en ressort qu'apres ces reclassements, « le produit net bancaire apparait ainsi en hausse de 3,3 p 100 » et la baisse du resultat brut d'exploitation est ramenee a 10 p 100. Cette situation doit en outre etre appreciee en tenant compte de substantiels produits a caractere non repetitif qui avaient ete enregistres en 1986. Par ailleurs, tous les documents prevus par la loi ont ete remis ou tenus a la disposition des representants du personnel. En particulier, dans le rapport annuel de l'exercice 1987 (pages 32 et 33), figure un tableau detaillant les filiales et participations detenues au 31 decembre 198o, conformement aux obligations legales.

Données clés

Auteur : M. Planchou Jean-Paul
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 8453
Rubrique : Banques et etablissements financiers
Ministère interrogé : économie, finances et budget
Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 316